

DECISION DE LA PRESIDENTE PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2026/27

Objet : Signature du marché relatif à « Étude pré-opérationnelle pour la stratégie signalétique et l'aménagement qualitatif des portes et itinéraires principaux d'entrée du Parc naturel régional de Chartreuse »

La Présidente du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales, par extension de l'article 2122-22,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 10/06/2026 au cours de laquelle a été procédé à l'élection de la Présidente,
Vu la délibération du Comité Syndical du 10/06/2026 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées à la Présidente,
Vu le code de la commande publique en vigueur,
Considérant la mise en concurrence faite sur la plateforme Marchés sécurisés et sur le site internet du PNR,
Considérant l'analyse des offres réalisée par la Présidente,
Considérant la conformité des offres des prestataires suivants : Groupement AGATE et MAGMA Paysages, Atelier DEROBERT SARL, ALP'ETUDES, ONF, KLD Design, IMMERGIS, De Fil en Paysages

DECIDE

Article 1 :

De signer le marché relatif « Étude pré-opérationnelle pour la stratégie signalétique et l'aménagement qualitatif des portes et itinéraires principaux d'entrée du Parc naturel régional de Chartreuse » pour un montant de 10 190 € HT soit 12 228 € TTC avec **le groupement AGATE (Agence alpine des territoires) et MAGMA PAYSAGES.**

Article 2 :

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 22/09/2026

Pour copie conforme

Corine WOLFF
Présidente du Parc

